



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 4 avril, à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 26	Présents : 18	Votants : 24
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER, Marie-Christine TALMONT, Maurice POUILLAUDE, Marie-Pierre PICAUT, Nathalie PICAUD, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC adjoint.es au Maire, Isabelle LAURENT, Jean-Pierre RIQUELME, Anne JOUANNIC, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Véronique LAMOUR, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Séverine PUISSANT, Tristan CAMPS, Emilie LORIC.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Monique BOURALY à Anne JOUANNIC
Morgane LE TOHIC à Maurice POUILLAUDE
Denis DAVID à Didier LE GAILLARD
Sonia LE PALLUD à Marie-Pierre PICAUT
Yoann LE FICHER à Marie-Christine TALMONT
David TALMONT à Franck LORIC

Absent.es excusé.es sans pouvoir :

Gabin MOISDON

Absent.es : Romy LE HOUZEZEC,

Secrétaire de séance : M. Tristan CAMPS

Date de convocation du Conseil municipal : 28 mars 2025

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Fixation des tarifs mini-camps 2025**Délibération n°2025_04_04_27***Nom.Actes (7.1)*

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2021_05_21_04 du 21 mai 2021 mettant en œuvre la rémunération des animateurs du pôle éducation jeunesse ;

Considérant les différentes catégories d'animateurs et de directeurs intervenant durant ces accueils et séjours ;

Ceci étant exposé,

Madame Marie-Pierre PICAUT, élue déléguée à l'enfance jeunesse présente le rapport suivant :

Le programme et les tarifs des mini-camps doivent être soumis au vote du Conseil municipal afin d'assurer les inscriptions des enfants intéressés par ces animations.

En 2025, ces mini-camps se déroulent au camping municipal de Kermaléro à Primelin en Finistère.

Présentation des programmes des mini-camps d'été :

- *Durée et catégories :*

Du 07 au 11 juillet 2025	Du 16 au 18 juillet 2025	Du 21 au 25 juillet 2025
10 - 12 ans	7 - 9 ans	13 - 16 ans
Accrobranche (Clohars) paddle- surf	-Accrobranche (Clohars)	Escape game – escalade - kayak - surf

- *Coûts estimatifs et diverses participations (famille, commune, département du Morbihan, etc) :*

	Du 07 au 11 juillet 2025	Du 16 au 18 juillet 2025	Du 21 au 25 juillet 2025
	10 - 12 ans	7 - 9 ans	13 - 16 ans
Tranche (<804)	1170 €	115 €	175 €
Tranche (>805)	2180 €	125 €	185 €
Extérieur	215 €	152 €	225 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le programme des mini-camps d'été pour l'année 2025 ;
- **D'APPROUVER** les tarifs des mini-camps d'été 2025 ainsi que la répartition de la prise en charge financière de leur coût ;
- **De DONNER** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération, et l'autorise à signer tout document utile à cette fin.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 056-215601402-20250404-DEL_2025_27-DE



La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée.

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 4 avril 2025*

*Le secrétaire de séance,
Tristan CAMPS*

*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Tristan Camps', written over a large, light blue oval stamp.

